

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de transporteur de bois court	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, NC : non conforme, INT : intervention SST, AT : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Protecteurs auditifs			
1.4	Gants de protection			
1.5	Bottes de sécurité			AT
1.6	Dossard à bandes réfléchissantes			
1.7	Autres EPI appropriés			
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Pavillon (FOPS)			
2.2	Structure de protection (ROPS)			
2.3	Cabine entièrement protégée			AT
2.4	Marchepieds antidérapants			
2.5	Poignées extérieures			
2.6	Propreté et bon ordre			
2.7	Ajustement des chaînes			
2.8	Système de communication			
2.9	Distance sécuritaire sur la flèche			
2.10	Trousse de PSPS			
2.11	Système de retenue de la porte			
2.12	Dispositifs d'éclairage			
2.13	État du siège			
2.14	Ceinture de sécurité			
2.15	Système électrique et hydraulique			
2.16	Système de retenue du capot			
2.17	Système de freinage			AT
2.18	Portes fonctionnelles			
2.19				
2.20				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Propreté compartiment-moteur			
3.2	Système d'extinction (2 kg ABC)			
3.3	Réservoirs de carburant et fuites			
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Vérification sécurité quotidienne			
4.2	Respect des 3 points d'appui			
4.3	Aucun passager permis			AT
4.4	Port de la ceinture de sécurité			
4.5	Vérification avant de reculer			
4.6	Travail en pente			
4.7	Contrôle du renversement			
4.8	Procédures de chargement			
4.9	Travaux près lignes électriques			AT
4.10	Portes fermées (en opération)			AT
4.11	Surveillance travailleur seul			AT
4.12				
4.13				
4.14				
4.15				
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Zone de danger : 30 m			AT
5.2	Frein de stationnement et pelle au sol			
5.3	Procédure d'approche machine			
5.4				
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Arrêt du moteur			AT
6.2	Instructions de travail			
6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies			
6.4	Blocages mécaniques			
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes du RADF			
7.2	Trousse de déversement			

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :	Date :		

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de transporteur de bois court

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (CSTC : Code de sécurité pour les travaux de construction) (GRMF : Guide de réparation mécanique en forêt - CNEST) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

1. EPI		3. SOPFEU	
1.1	Casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	3.1	Propreté du compartiment moteur (absence d'huile et de brindilles), nettoyage des brindilles près du tuyau d'échappement – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.2	Lunettes de sécurité lorsque requis (ex. : entretien) RSSTAF art.45	3.2	Présence et état de l'extincteur (2 kg ABC), validation annuelle du système d'extinction automatique RSSTAF art.21 alinéa 2 + CS + NMSOPFEU
1.3	Coquilles en bon état ou bouchons protecteurs propres lorsque requis – RSST art.137	3.3	Absence de fuites aux réservoirs de carburant et absence de fuites d'huiles – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.4	Gants de protection lorsque requis (manipulation des dents ou de la chaîne) – RSST art.345	4. Méthodes de travail	
1.5	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	4.1	Application des vérifications de sécurité quotidienne RSSTAF art.12
1.6	Dossard à bandes réfléchissantes si requis – CS	4.2	Utilisation 3 points d'appui et face à la machine – CS
1.7	EPI en fonction des risques et travaux RSSTAF art.345 + GAM p.10-11	4.3	Opérateur seul dans la cabine – RSST art.282
2. Machinerie/Équipement		4.4	RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280
2.1	État de la cabine et pavillon contre les chutes d'objet (FOPS = Falling Object Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 5	4.5	Opérateur vérifie les dangers avant de reculer – CS
2.2	État de la cabine et structure de protection en cas de retournement (ROPS = Rolling Over Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 7	4.6	Travail dans le sens de la pente – RSSTAF art.35
2.3	Cabine entièrement protégée par du grillage ou du polycarbonate (ex. Lexan) en bon état : fissures, jaunissement et ancrage – RSSTAF art.21 alinéa 6	4.7	Stabiliser le transporteur avec les stabilisateurs et/ou ne pas travailler à bout de mât et flèche. Respect de la capacité de charge – CS
2.4	État et propreté des marchepieds RSSTAF art.21 alinéa 9	4.8	Respect de la procédure de chargement, aucune personne dans la zone dangereuse – RSSTAF art.26
2.5	État des poignées extérieures – RSSTAF art.21 alinéa 9	4.9	Garder les distances d'approches minimales : - Moins de 125000V=3m 125000V à 250000V=5m 250000V à 550000V= 8m - plus de 550000V=12m Limiteur de mouvement – CS (tiré du CSTC art 5.2.1)
2.6	Cabine propre et non encombrée. Matériel fixé ou à l'extérieur – RSSTAF art.12	4.10	RSSTAF art.21 alinéa 6 + RSSTAF art.12
2.7	État des chaînes et ajustées aux roues – RSSTAF art.23	4.11	Application du protocole de surveillance du travailleur seul et isolé (1 visite ou communication par demi-journée de travail) – RSSTAF art.7
2.8	Système de communication si requis – CS	5. Zones de danger	
2.9	Distance de sécurité identifiée sur la flèche : 30 m – CS	5.1	Respect zone de danger : 30m – RSSTAF art.26
2.10	Présence d'une trousse de PSPS personnelle RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 + CSA Z1220	5.2	À l'arrêt, frein de stationnement, pelle au sol et grappin au sol ou au bâti – RSSTAF art.22
2.11	Système de retenue de la porte, fermée et ouverte – CS	5.3	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.12	Système d'éclairage adéquat et fonctionnel RSSTAF art.21 alinéa 1	6. Entretien et réparation	
2.13	État du siège : non déchiré, bien fixé et ajustement fonctionnel – RSSTAF art.21 alinéa 8	6.1	Moteur arrêté et clés dans les poches – RSSTAF art.12
2.14	État de la ceinture de sécurité : propre et non déchirée RSSTAF art.21 alinéa 8	6.2	Instructions de travail en fonction des travaux à effectuer (manuels du fabricant) – RSSTAF art.12
2.15	État du système électrique, support et connexions de batteries, système hydraulique sans fuite RSSTAF art.21 alinéa 3	6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies RSST art. 195 à 207
2.16	Système de retenue du capot pour maintien ouvert – CS	6.4	Blocages avec blocs de bois RSSTAF art.40 et 42 + GRMF p.38-39
2.17	Efficacité des freins et du frein de stationnement. Pédales de traction au neutre pour maintenir la machine arrêtée – RSSTAF art.22 + RSST art.274	7. Environnement	
2.18	Portes fonctionnelles – CS	7.1	Respect des normes du RADF et document ISO
		7.2	Présence d'une trousse en cas de déversement – ISO